

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 87 Subvention d'équipement (35.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à une association et la signature de la convention correspondante en 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Les Plateaux sauvages, 5 rue des Plâtrières (20e), afin de participer à son programme d'achat d'équipements et de travaux pour 2019. 187676 ; 2019-05415.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO